



Le Conseil d'Etat

4420-2017

Monsieur Ueli Maurer Conseiller fédéral Département fédéral des finances Bundesgasse 3 3003 Berne

Concerne : Consultation relative à la révision totale de l'ordonnance sur les frais relatifs aux immeubles

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous vous remercions d'avoir sollicité l'avis de notre Conseil sur l'objet mentionné sous rubrique et vous faisons volontiers part de notre détermination à son propos.

Notre Conseil soutient cette révision totale de l'ordonnance sur les frais relatifs aux immeubles qui s'inscrit dans la Stratégie énergétique 2050 élaborée par le Conseil fédéral<sup>1</sup>.

En vous réitérant nos remerciements de nous avoir offert la possibilité de prendre position sur cet objet, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Ania Wyden Guelpa

Le président :

François Longchamp

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. Loi sur l'énergie (LEne), du 30 septembre 2016 in FF 2016 7469.